

Compte-rendu du 1er conseil d'école du 17 octobre 2014

Etaient présents : Mmes BLUNAT, DENNIEL, CAINE, GOUVARD, VOULET, DHESDIN, OFFRET, représentants des parents d'élèves ;
Mme LYONNE, Adjointe chargée des affaires scolaires ;
Mme FRANÇOIS, DDEN
Mmes GARREL, TERRASSE, PASQUELIN, MEUNIER ; PIERSON, DUSSERT, enseignantes et M. JOBIN, Directeur et enseignant.

Etaient excusés : Mmes DEWHURST, CARUANA-ZINGG, représentants des parents d'élèves ;
Mme ZAMORA, Maire de la commune ;
Mme PIQUETTE, Inspecteur de l'Education Nationale chargé de la circonscription de Saint-Marcellin ;
M. BLUNAT, DDEN ;
Mme Stéphanie RAMEAU et M. Stéphane COLIN, enseignants.

Durée : 3h00

ORDRE DU JOUR et REPONSES

Rentrée scolaire 2014 / 2015 : La rentrée scolaire s'est très bien passée avec une mise en place des nouveaux rythmes réussit de la part de la mairie puisque les activités proposées plaisent aux enfants.

Cette année, l'école accueille 158 enfants répartis de la manière suivante :

- 56 élèves en maternelle : 28 PS/MS avec 17 PS et 11 MS pour Audrey MEUNIER et Stéphanie RAMEAU
28 MS/GS avec 11 MS et 17 GS pour Barbara TERRASSE
- 102 élèves en élémentaire : 24 CP pour Laëtitia PIERSON
23 CP/CE1 avec 8 CP et 15 CE1 pour David JOBIN et Stéphane COLIN
26 CE2/CM1 avec 16 CE2 et 10 CM1 pour Nathalie GARREL
29 CM1/CM2 avec 4 CM1 et 25 CM2 pour Lucie PASQUELIN.

Les effectifs pour la prochaine rentrée devraient être en baisse puisqu'un gros groupe de CM2 part. Toutefois, les nouvelles constructions et les futurs PS pourraient venir équilibrer cet effectif sortant. Quoiqu'il en soit, l'école ne sera pas sur une fermeture de classe et si les effectifs sont moindres, les classes seront moins chargées. Un nouveau point sera fait aux 2èmes et 3èmes trimestres, avant et après les inscriptions.

Règlement intérieur de l'école : Après lecture, ce dernier a été adopté à l'unanimité. Toutefois, des petites modifications seront à apporter et un erratum sera transmis aux parents par le biais du cahier de liaison dès le retour des vacances de la Toussaint.

Ces modifications sont : - ajouter en en-tête le mail de l'école.

- modifier la dernière phrase du 1er paragraphe concernant « Horaires et accès à l'école »

qui était « Les jours de classe depuis la rentrée de septembre 2014 sont les lundis, mardis, mercredis matins, jeudis et vendredis matins. » et qui devient « Les jours de classe depuis la rentrée de septembre 2014 sont les lundis, mardis, jeudis, toute la journée, mercredis matins, et vendredis matins. »

- modifier les derniers paragraphes concernant « SECURITE ET SURVEILLANCE »

qui étaient : « L'enseignant(e) est, en dehors de l'enceinte scolaire, déchargé(e) de toute obligation de surveillance à l'égard de ses élèves en particulier pendant la durée du déplacement de la porte de l'école au point de stationnement du véhicule.

De plus, il est interdit de courir dans la descente et de marcher dans l'herbe qui mène au portail du bas.

Les parents doivent responsabiliser leurs enfants et écouter l'enseignant(e) de service qui a la surveillance de la descente. » et qui deviennent « L'enseignant(e) est, en dehors de l'enceinte scolaire, déchargé(e) de toute obligation de surveillance à l'égard de ses élèves. L'enceinte scolaire se limite au portail du haut.

De plus, il est interdit de courir dans la descente et de marcher dans l'herbe qui mène au portail du bas. »

Présentation du projet d'école et des fiches actions pour l'année scolaire 2014/2015 : Le nouveau projet d'école 2014/2017 ainsi que les fiches actions pour l'année scolaire en cours sont présentées dans les documents annexes joints.

Les APC (activités pédagogiques complémentaires ou soutien) : Ces activités sont placées les mercredis et vendredis de 7h50 à 8h20 ou de 11h30 à 12h00 car il nous est impossible de mettre ces heures sur des journées qui comportent déjà 6 heures d'enseignement, contrairement à l'année dernière.

Aussi nous comprenons bien les familles pour qui il est parfois difficile de venir plus tôt ou repartir plus tard surtout lorsqu'il y a des fratries. Toutefois, nous essayons de proposer aux enfants d'une même famille un horaire qui soit le même pour tous dans la mesure du possible et du réalisable.

La difficulté, cette année, est aussi liée au fait que Mme PASQUELIN et M. JOBIN sont tous les deux « déchargés » de ces heures. Ce sont donc les collègues des 4 autres classes qui doivent assurer les heures d'APC pour leurs élèves et ceux des deux collègues « déchargés ».

Enfin, il aurait pu être envisageable de proposer ces heures d'APC sur la demi-journée déchargée du vendredi après-midi. Or, cette après-midi, seulement 50 % de l'effectif fréquente l'école. Nous ne savons pas ce que font les 50 % absents qui sont soit rentrés chez eux ou qui ont été pris en charge par une tierce personne. Ceux-ci ne pourraient peut-être pas revenir les vendredis après-midi pour 0h30 voire 1h00 de « soutien ». De plus, les familles qui paient 3 € pour inscrire les enfants aux TAP (Temps d'Activité Périscolaire) n'accepteraient peut-être pas de payer pour que leur enfant fasse du « soutien » et non pas l'activité proposée par la municipalité. Dans ce cas, cette prise en charge pourrait paraître comme une double punition pour l'enfant.

L'exercice d'évacuation : Celui a eu lieu le jeudi 25/09 à 9h06 sur l'ensemble de l'école (bâtiments élémentaire et maternelle). Il a fallu 3 minutes et 57 secondes pour que tout le monde évacue et se retrouve au point de ralliement. Tout s'est bien déroulé dans l'ensemble, les consignes ont été respectées.

Le seul bémol est que la classe de Mme PASQUELIN n'a entendu que très faiblement l'alarme. Bien que tout système ait été changé au printemps dernier, qu'une commission de sécurité est passée et a validé les décibels de cette alarme, il est demandé à la mairie de vérifier ce dysfonctionnement et d'envisager d'augmenter le volume sonore. Mme LYONNE fait remonter la demande et voit ce qu'il est envisageable de faire.

D'autre part, il est demandé à la mairie de se renseigner sur la nécessité ou non d'installer des détecteurs de fumée comme ce sera prochainement le cas dans les résidences privées. Mme LYONNE essaie d'apporter une réponse.

Point sur les stages de remise à niveau de juillet et d'août : Ces stages sont toujours vécus avec beaucoup d'intérêt et de volontariat de la part des enfants qui approuvent le petit groupe pour oser poser des questions, parler de leurs difficultés. En août, plus particulièrement, on sent des enfants qui ont envie de revoir des notions, de reprendre le rythme de l'école pour arriver sereinement à la rentrée.

Point Travaux : La demande de rachat de lits pour la maternelle est acceptée. La mairie devrait acheter 10 nouveaux lits pour la salle de sieste et est en train d'étudier les différentes qualités pour investir de manière durable.

La demande de pose d'étagères dans le placard de la salle de sieste afin d'optimiser l'espace et le rangement est accepté et les travaux devraient se faire pendant les vacances de Toussaint.

La demande de sable pour les bacs à sable de la maternelle est entendue et la mairie essaiera de faire le nécessaire à chaque fois qu'il en sera question.

La demande de fermer la cour de la maternelle (espace situé derrière le bâtiment maternelle) est à l'étude, tout comme la pose d'un garage à vélos sous le préau ou en continuité de l'entrée de l'élémentaire.

La demande de sécuriser le récupérateur d'eau est entendue et sera faite rapidement par la mairie.

La demande de réaliser un parking pour les enseignants est à l'étude. En effet, certaines assurances ne prendraient pas en considération des dégâts causés aux véhicules s'ils ne sont pas sur un parking réservé pour eux.

Remerciements à la mairie : L'équipe enseignante tient à remercier la municipalité pour la création de 2 nouvelles salles à l'étage : une qui servira de salle de maîtres aux enseignants pour se réunir, se restaurer... , une qui servira au RASED (Réseau d'Aide au Service des Enfants en Difficulté) et à la médecine scolaire. Ainsi, les salles de repos ou de motricité et le bureau ne seront plus utilisés et la confidentialité sera respectée.

La suite et fin des travaux devraient se faire pendant les vacances de la Toussaint.

La mairie a alloué 1200 € de budget pour 3 classes : celle de Nathalie GARREL, de Lucie PASQUELIN et Barbara TERRASSE, soit 400 € chacune qu'elles pourront utiliser pour investir dans leur classe : achat de manuels, d'équipement informatique, de mobilier...

Jeux de cour : Afin que tout le monde puisse investir les différents de jeux et passe une récréation agréable, l'équipe enseignante a déjà mis en place un roulement au niveau des deux terrains de jeux. Ainsi, les terrains de basket et de foot ne sont pas utilisés par tous en même temps mais par niveau de cycle.

L'an dernier, des crayons, feuilles avaient été mis en service sur les bureaux pour les enfants qui souhaitent avoir un temps calme. Or, le matériel n'était pas du tout respecté... Il sera remis en service au retour des vacances de la Toussaint par Mme PIERSON à conditions que les enfants respectent le matériel prêté et les locaux de l'école. Pour faciliter cela, il y aura des référents « caisse » chargés de la sortir et de la ranger à la fin de chaque récréation.

Toutefois, les enfants n'ont pas le temps de « s'ennuyer » sur les temps de récréation puisque celle-ci ne dure que 15 minutes. En revanche, ils le peuvent sur un temps plus long comme le temps de la cantine. C'est pourquoi, à travers les TAP, des jeux pour la cour ont été réalisés et pourront être utilisés à condition de respecter ce matériel.

L'inscription aux TAP (Temps d'Activité Périscolaire) : Les parents regrettent qu'il n'y ait qu'une seule demi-journée pour s'inscrire. En effet, même si cette dernière est programmée depuis longtemps et que les familles ont eu le temps de s'organiser, cela reste encore difficile pour certaines familles. Mme LYONNE entend bien la requête mais met en avant le fait que cette permanence de vente est réalisée par les conseillers communaux de manière bénévole et qu'il leur ait aussi difficile de s'organiser sur le plan personnel pour être davantage présents.

Les parents souhaiteraient également que la mairie communique davantage sur les ateliers qui ont été ou qui seront mis en place. En effet, pour la 1ère période, les parents ont su tardivement (dans la première semaine de classe) où étaient leurs enfants, avec qui, les horaires ... Pour la seconde période, M. JOBIN a demandé à sa secrétaire de réaliser un mot qui est parti dans les cahiers ce vendredi, sur demande de la mairie.

Quels ateliers seront mis en place sur le deuxième trimestre, qui encadrera... ?

A propos des TAP, les parents délégués souhaitent faire passer un sondage. Celui-ci devra être validé par la mairie avant diffusion. Cette enquête se fera en ligne pour faciliter la remontée, le dépouillement et la mutualisation des réponses.

Congé maternité de Mme Mathilde RAMAK (ATSEM) : La mairie a procédé à un recrutement et a retenu la candidature de Mme Pernelle BITH, titulaire d'un CAP petite enfance et ayant une certaine expérience puisqu'elle a travaillé au centre de loisirs de Vinay et qu'elle est ainsi connue des enfants. Elle remplacera Mathilde dès la rentrée des vacances de la Toussaint et jusqu'à ce que Mathilde revienne dans les mêmes domaines d'intervention que Mathilde.

Cantine : Des parents ont fait remonter l'information selon laquelle leurs enfants n'avaient pas le temps de manger. Depuis l'agrandissement, la cantine propose toujours deux services de 45 minutes environ pour les maternelles (11h30 - 12h15) puis pour les grands (12h30 - 13h15). Suite à cela, un sondage a été réalisé par Janick BOUILLET et les enfants ont répondu qu'ils avaient le temps de manger. Nathalie LYONNE se propose pour aller voir comment le temps de cantine se passe et vérifier la véracité des faits évoqués.

Nathalie LYONNE insiste d'ailleurs sur le fait de ne pas attendre un conseil d'école pour faire remonter ce problème de dysfonctionnement à vérifier et invite les familles à aller en parler directement avec le personnel communal le plus rapidement possible. De la même manière, elle insiste sur le fait que les enfants doivent respecter ce personnel communal au même titre que tout autre adulte de l'école.

M. JOBIN tentera de passer quelquefois de manière inopinée dans la salle de cantine pour observer le comportement des enfants.

Devoirs : Suite à la question des parents « Avez-vous pensé à leur réorganisation depuis les nouveaux rythmes scolaires, », voici les réponses apportées :

-Pour les élèves de CP, les devoirs sont le plus souvent au jour le jour car ils dépendent du travail en lecture réalisé pendant la journée.

-Pour les autres classes, les devoirs sont donnés une semaine à l'avance. Exceptionnellement, une notion en mathématiques peut être donnée du jour au lendemain.

Problèmes des moqueries dont sont victimes certains enfants : Tout enseignant intervient dès lors qu'il a pris connaissance des faits. C'est pourquoi, il est important que l'enfant ou sa famille en parle rapidement et ouvertement à l'adulte de la classe pour qu'il puisse intervenir. En effet, il est important que tout le monde se respecte.

Les goûters : Certains parents ne souhaitent pas que leurs enfants goûtent et ne donnent donc pas de goûter. Mais les enfants partagent. Il est envisagé de mettre en place un coin goûter à la rentrée des vacances de la Toussaint pour pallier à ce fléau.

Le prochain conseil d'école aura lieu le vendredi 06/03 ou le lundi 09/03/2015 à 18h00 à l'école.

Tableau de synthèse des axes et des objectifs

Années scolaire 2014-2017

Amélioration des résultats au regard des compétences du socle commun

Axe(s) de travail retenu(s)	Indicateurs	Cible
Maîtrise de la langue: Maîtriser la lecture: compréhension et la fluence de lecture: déchiffrage, décodage	local	Réussite aux tests de fluence (éditions la cigale). Réussite aux tests de lecture compréhension (réponses à des questions). Le palier par cycle et par niveau de classe est atteint en fonction de la période de l'année dans laquelle on se trouve.
Maîtrise de la langue: Maîtriser les structures langagières, le vocabulaire, l'orthographe grammaticale	local	Réussite à des exercices de type puzzle: puzzle d'images, de phrases, de texte... Réussite au réinvestissement de toutes ces compétences au service de l'écrit. 66 % du niveau de classe arrive à réaliser l'exercice proposé.
Améliorer et optimiser la répartition des compétences par cycle sur l'école.	local	Réussite du travail d'équipe et intégration des nouveaux arrivants dans ce projet. Progressions efficaces avec pour tous les enfants avec un bagage commun évalué à la fin de chaque cycle (socle commun)

Education culturelle et artistique, sportive et humaniste

Axe(s) de travail retenu(s)	Indicateurs
- Favoriser un regard critique des élèves sur les différents domaines artistiques, sportifs et humanistes. - Améliorer la cohérence du parcours artistique des élèves en développant la complémentarité dans les projets de classe, de cycle en cycle.	Réussite du spectacle de chants, de la mise en place du classeur d'arts. Les élèves sont capables de faire référence aux différentes expériences et projets auxquels ils ont participé. Les enfants gardent en mémoire le vocabulaire spécifique à ces domaines...

Réponse à la difficulté scolaire et/ou Réponse aux besoins particuliers

Axe(s) de travail retenu(s)	Indicateurs
-Donner aux enfants en difficultés l'aide nécessaire pour progresser dans leurs apprentissages.	- Les compétences travaillées seront acquises et intégrées et la réussite sera mesurable à 80%. - Moins d'élèves seront suivis par le RASED ou sur des temps plus courts et les évaluations de classe seront mieux réussies. -Taux de maintien néant. -Progrès dans les domaines concernés avec un enseignement de meilleure qualité. -Meilleure organisation pédagogique des enseignements pour le suivi des enfants en difficultés et amélioration de la communication entre les collègues. - Rendre les indicateurs des PPRE plus efficaces (pas de renouvellement de PPRE. Réussite de l'élève.) - Meilleure collaboration avec le RASED, cibler les interventions par rapport au vécu de la classe : elles répondent aux besoins de l'enfant et il fait des progrès.

Vie Scolaire (Relation école-Famille, Communication, Partenariat...)

Axe(s) de travail retenu(s)	Indicateurs
- Améliorer la cohérence des règles sur tous les temps de l'élève. - Améliorer l'accueil dans l'école.	-Homogénéité des règles et harmonisation réussie des "sanctions", des réponses à apporter à une situation. Moins de conflits, règles intégrées et respect du règlement. -Le matériel mis à disposition dure dans le temps. -Meilleure intégration des nouveaux parents et meilleure prise en compte des statuts et rôles de chacun. - Mise en place d'un livret de bienvenue. -L'ambiance/l'école est plus conviviale.

Ecole et Cinéma

Libelle de l'action

Objectifs de l'action

Apprendre à être spectateur: rester attentif pendant la durée du film
 Apprendre à analyser les images
 Avoir une lecture active d'images
 Eveiller son esprit critique

Indicateurs qui ont déclenché le choix

Les enfants sont pour beaucoup dans la réception d'images, que se soit à la maison (télévision, jeux vidéos, ordinateur, internet...) ou dans la rue (affiches...) sans pour autant avoir un regard critique sur ce qu'ils peuvent visionner.

Enseignant coordonnateur de l'action	Date de début envisagée	Date de fin envisagée	Action			d'école
			de classe	Inter-classes	de cycle inter-cycles	
David JOBIN				X		

Les élèves			Les maîtres		Autres acteurs
Classes	Effectifs	Enseignant responsable	Enseignants engagés		
CP	24	Mme Laëtitia PIERSON			
CP/CE1	23	M. David JOBIN			

Modalités pratiques d'organisation

3 séances de visionnage sur l'année avec la sélection "Ecole et Cinéma"

Modalités pratiques d'évaluation

L'élève est capable de participer oralement sur le film: exprimer son avis, ce qu'il a aimé ou non et justifier ses choix.
 Etre capable de répondre à des questions... pour montrer la compréhension du film.

Besoins en formation et/ou en accompagnement

Animation pédagogique sur ce thème (déjà inscrits dans GAIA)

Besoins matériels liés à cette action

Bus et entrées de cinéma
 A voir pour d'autres choses pour compléter la sélection...

Evaluation de l'action (mesure d'écart entre le constat initial - se rapporter aux indicateurs qui ont déclenché l'action - et l'effet produit à la fin de l'action)

Réalisation d'un livret de bienvenue

Objectifs de l'action

Permettre à tous les parents et enfants de connaître les différents acteurs qui interviennent dans l'école ou ayant un lieu avec l'école: équipe enseignante, équipe RASED, AVS, Sou des Ecoles, Asem, Personnel extrascolaire (TAP, Garderie...), Représentants des délégués de parents
 Connaître le rôle de chacun
 Mettre en évidence quelques points clé du fonctionnement de l'école: horaire, règlement, numéro de téléphone, adresse mail...

Indicateurs qui ont déclenché le choix

Les parents comme les enfants ne savaient pas toujours vers qui se tourner en cas demande particulière et ne connaissaient l'enseignant dont les enfants avaient été élèves.

Enseignant coordonnateur de l'action	Date de début envisagée	Date de fin envisagée	Action			d'école
			de classe	Inter-classes	de cycle inter-cycles	
David JOBIN	23 sept. 2014					X

Les élèves			Les maîtres		Autres acteurs
Classes	Effectifs	Enseignant responsable	Enseignants engagés		
PS/MS	28	Audrey MEUNIER			
MS/GS	28	Barbara TERRASSE			
CP	24	Laëtitia PIERSON			
CP/CE1	23	David JOBIN	Tous		
CE2/CM1	26	Nathalie GARREL			
CM1/CM2	29	Lucie PASQUELIN			

Modalités pratiques d'organisation

Chacun fournit une photo pour le trombinoscope.
 Chacun fournit un résumé de l'action qu'il fait auprès de l'école.

Modalités pratiques d'évaluation

Le livret est utile.

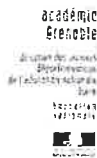
Besoins en formation et/ou en accompagnement

Besoins matériels liés à cette action

Budget pour les copies couleurs.

Evaluation de l'action (mesure d'écart entre le constat initial - se rapporter aux indicateurs qui ont déclenché l'action - et l'effet produit à la fin de l'action)

Le livret est utile et utilisé.



Ecole : E.E.PU

PROJET D'ECOLE 2014-2017

Commune : L'ALBENC

Volet : Vie Scolaire (Relation école-Famille, Communication, Partenariat...)

FICHE ACTION

n° Année de conception

4 2014

Libelle de l'action

Homogénéité et Harmonisation des règles de cour, des déplacements dans l'école... et des sanctions à apporter.

Objectifs de l'action

Les enfants aient toujours les mêmes repères et les mêmes réponses quelque soit l'intervenant: école, temps périscolaire...

Indicateurs qui ont déclenché le choix

Les enfants jouaient sur les règles en fonction de l'interlocuteur qui était en face de lui.

Enseignant coordonnateur de l'action	Date de début envisagée	Date de fin envisagée	de classe	Inter-classes	Action de cycle	Inter-cycles	d'école
David JOBIN	10 sept. 2014						X

PROJET D'ECOLE - 0381530G - FICHE ACTION n° 4

Génération PDF le 13/11/2014 - page 5/18

Les élèves

Classes	Effectifs	Enseignant responsable	Tous
PS/MS	28	Audrey MEUNIER	
MS/GS	28	Barbara TERRASSE	
CP	24	Laëtitia PIERSON	
CP/CE1	23	David JOBIN	
CE2/CM1	26	Nathalie GARREL	
CM2	29	Lucie PASQUELIN	

Les maîtres

Enseignants engagés

Autres acteurs

Modalités pratiques d'organisation

Les enseignants se concertent en cycle pour voir les règles et les sanctions communes et construisent en collaboration avec les enfants les règles et les sanctions.

Modalités pratiques d'évaluation

Les règles sont de mieux en mieux respecter.

Besoins en formation et/ou en accompagnement

Besoins matériels liés à cette action

Evaluation de l'action (mesure d'écart entre le constat initial - se rapporter aux indicateurs qui ont déclenché l'action - et l'effet produit à la fin de l'action)

Les règles sont de mieux en mieux respecter.

PROJET D'ECOLE - 0381530G - FICHE ACTION n° 5

Génération PDF le 13/11/2014 - page 7/18

Les élèves

Classes	Effectifs	Enseignant responsable
PS/MS	28	Audrey MEUNIER

Les maîtres

Enseignants engagés

Autres acteurs

Les parents

Modalités pratiques d'organisation

Un entretien individuel avec chaque famille pour parler de façon personnelle de l'enfant, de ses besoins, des attentes des parents, des craintes...
Présentation du projet: chaque famille interviendra une fois dans la classe sur un temps d'atelier (préparation avec l'enseignant).

Modalités pratiques d'évaluation

Retour du vécu des parents dans la classe et des enfants.

Besoins en formation et/ou en accompagnement

Besoins matériels liés à cette action

Evaluation de l'action (mesure d'écart entre le constat initial - se rapporter aux indicateurs qui ont déclenché l'action - et l'effet produit à la fin de l'action)



Ecole : E.E.PU

PROJET D'ECOLE 2014-2017

Commune : L'ALBENC

Volet : Vie Scolaire (Relation école-Famille, Communication, Partenariat...)

FICHE ACTION

n° Année de conception

5 2014

Libelle de l'action

L'école maternelle ouverte aux parents

Objectifs de l'action

Amener les parents à s'investir dans l'école et à être actifs dans les apprentissages de leurs enfants.
Faciliter la relation parents-enseignants.

Indicateurs qui ont déclenché le choix

Les parents n'osent pas rentrer dans la classe, ne s'investissent pas dans la scolarisation de leurs enfants. Ils ne savent pas ce qui se passe dans la classe pour savoir ce que font leurs enfants.

Enseignant coordonnateur de l'action	Date de début envisagée	Date de fin envisagée	de classe	Inter-classes	Action de cycle	Inter-cycles	d'école
Audrey MEUNIER	10 sept. 2014						X

Libelle de l'action

Réalisation de PPRE dès que l'on en ressent le besoin de manière efficace.

Objectifs de l'action

Faire progresser les enfants dans leurs difficultés en les ciblant de manière précise.
Faire participer et intégrer les parents dans cette démarche.

Indicateurs qui ont déclenché le choix

Tous les enfants nécessitant un PPRE n'en ont pas toujours bénéficié pour des raisons de mise en oeuvre essentiellement.

Enseignant coordonnateur de l'action	Date de début envisagée	Date de fin envisagée	Action			d'école
			de classe	Inter-classes	de cycle	
David JOBIN	23 sept. 2014	18 Juin 2015				

PROJET D'ECOLE - 0381530G - FICHE ACTION n° 6

Génération PDF le 16/10/2014 - page 9/18

Les élèves			Les maîtres		Autres acteurs	
Classes	Effectifs	Enseignant responsable	Enseignants engagés			
PS/MS	28	Audrey MEUNIER				
MS/GS	28	Barbara TERRASSE				
CP	24	Laëtitia PIERSON				
CP/CE1	23	David JOBIN	Tous		RASED	
CE2/CM1	26	Nathalie GARREL				
CM1/CM2	29	Lucie PASQUELIN				

Modalités pratiques d'organisation

Sur avis de conseil de cycle.

Modalités pratiques d'évaluation

Les PPRE sont efficaces et tendent à disparaître.

Besoins en formation et/ou en accompagnement

Besoins matériels liés à cette action

Evaluation de l'action (mesure d'écart entre le constat initial - se rapporter aux indicateurs qui ont déclenché l'action - et l'effet produit à la fin de l'action)

Libelle de l'action

Mise en place d'un classeur d'arts.

Objectifs de l'action

Permettre aux enfants de se construire des repères artistiques et culturelles.

Indicateurs qui ont déclenché le choix

Le enseignant travaillait des compétences différentes sans s'appuyer et tenir compte de ce qui a été fait auparavant.

Enseignant coordonnateur de l'action	Date de début envisagée	Date de fin envisagée	Action			d'école
			de classe	Inter-classes	de cycle	
David JOBIN	24 sept. 2014	30 Juin 2015				X

PROJET D'ECOLE - 0381530G - FICHE ACTION n° 9

Génération PDF le 16/10/2014 - page 15/18

Les élèves			Les maîtres		Autres acteurs	
Classes	Effectifs	Enseignant responsable	Enseignants engagés			
PS/MS	28	Audrey MEUNIER				
MS/GS	28	Barbara TERRASSE				
CP	24	Laëtitia PIERSON				
CP/CE1	23	David JOBIN	Tous			
CE2/CM1	26	Nathalie GARREL				
CM1/CM2	28	Lucie PASQUELIN				

Modalités pratiques d'organisation

Chaque enseignant répertorie dans un classeur les artistes et courants artistiques qu'ils ont fait dans l'année.
Ce classeur passera de classe en classe pour être complété et servira de mémoire commune.

Modalités pratiques d'évaluation

Le classeur est mis en place et complété.

Besoins en formation et/ou en accompagnement

Besoins matériels liés à cette action

Evaluation de l'action (mesure d'écart entre le constat initial - se rapporter aux indicateurs qui ont déclenché l'action - et l'effet produit à la fin de l'action)



Ecole : E.E.PU

PROJET D'ECOLE 2014-2017

Commune : L'ALBENC

Volet : Réponse à la difficulté scolaire et/ou Réponse aux besoins particuliers

FICHE ACTION

n° 7 Année de conception 2014

Libelle de l'action

Organisation des APC.

Objectifs de l'action

Répartir au mieux l'action des APC pour tous les enfants dans la mesure où 2 enseignants sur 6 sont déchargés d'APC

Indicateurs qui ont déclenché le choix

Les rythmes scolaires et les décharges pour le directeur et la PES.

Enseignant coordonnateur de l'action	Date de début envisagée	Date de fin envisagée	de classe	Inter-classes	Action de cycle	Inter-cycles	d'école
David JOBIN	23 sept. 2014	30 juin 2015					X

PROJET D'ECOLE - 0381530G - FICHE ACTION n° 7

Génération PDF le 16/10/2014 - page 11/18

Les élèves

Classes	Effectifs	Enseignant responsable
PS/MS	28	Audrey MEUNIER
MS/GS	28	Barbara TERRASSE
CP	24	Laëtitia PIERSON
CP/CE1	23	David JOBIN
CE2/CM1	26	Nathalie GARREL
CM1/CM2	29	Lucie PASQUELIN

Les maîtres Enseignants engagés

Autres acteurs

Modalités pratiques d'organisation

Mercredi et Vendredi matin de 7h50 à 8h20.
Mercredi et vendredi midi de 11h30 à 12h00 ou 11h30 à 12h15

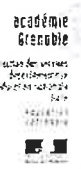
Modalités pratiques d'évaluation

Les difficultés des enfants diminuent.

Besoins en formation et/ou en accompagnement

Besoins matériels liés à cette action

Evaluation de l'action (mesure d'écart entre le constat initial - se rapporter aux indicateurs qui ont déclenché l'action - et l'effet produit à la fin de l'action)



Ecole : E.E.PU

PROJET D'ECOLE 2014-2017

Commune : L'ALBENC

Volet : Education culturelle et artistique, sportive et humaniste

FICHE ACTION

n° 8 Année de conception 2014

Libelle de l'action

Spectacle de chant avec l'intervenante DUMISTE.

Objectifs de l'action

Permettre aux enfants de travailler en formation chorale.
Mémoriser des chants et des chorégraphies.
Apprendre à s'écouter et à écouter les autres.

Indicateurs qui ont déclenché le choix

Enseignant coordonnateur de l'action	Date de début envisagée	Date de fin envisagée	de classe	inter-classes	Action de cycle	inter-cycles	d'école
	5 sept. 2014	26 juin 2015					X

PROJET D'ECOLE - 0381530G - FICHE ACTION n° 8

Génération PDF le 16/10/2014 - page 13/18

Les élèves

Classes	Effectifs	Enseignant responsable
RS/MS	28	Audrey MEUNIER
MS/GS	28	Barbara TERRASSE
CP	24	Laëtitia PIERSON
CP/CE1	23	David JOBIN
CE2/CM1	26	Nathalie GARREL
CM1/CM2	28	Lucie PASQUELIN

Les maîtres Enseignants engagés

Autres acteurs

Modalités pratiques d'organisation

Apprentissage des chants en collaboration enseignante et intervenante.
Mise au point régulièrement sur l'avancée du projet.

Modalités pratiques d'évaluation

Le spectacle est réussie, les enfants prennent du plaisir.

Besoins en formation et/ou en accompagnement

Besoins matériels liés à cette action

Evaluation de l'action (mesure d'écart entre le constat initial - se rapporter aux indicateurs qui ont déclenché l'action - et l'effet produit à la fin de l'action)

Libelle de l'action

Rentrer dans la lecture

Objectifs de l'action

Permettre aux enfants d'avoir les outils phonologiques pour rentrer dans la lecture en CP
 Mettre l'accent sur les compétences en décodage/encodage
 Acquérir une certaine fluence de lecture et compréhension : les conduire à prendre du plaisir à lire

Indicateurs qui ont déclenché le choix

Les compétences du socle commun dans ce domaine ne sont pas suffisamment maîtrisées
 Prise de conscience de la part des enseignants que certains enfants ne comprennent pas toujours ce qu'ils lisent
 La fluence de lecture ne permet pas toujours de prendre du plaisir à lire

Enseignant coordonnateur de l'action	Date de début envisagée	Date de fin envisagée	de classe	Inter-classes	Action de cycle	Inter-cycles	d'école
David JOBIN							X

PROJET D'ÉCOLE - 0381530G - FICHE ACTION n° 10

Génération PDF le 16/10/2014 - page 17/18

Les élèves			Les maîtres	Autres acteurs
Classes	Effectifs	Enseignant responsable	Enseignants engagés	
PS/MS	28	Audrey MEUNIER		
MS/GS	28	Barbara TERRASSE		
CP	24	Laëtitia PIERSON		
1/CE1	23	David JOBIN	Tous	
CE2/CM1	26	Nathalie GARREL		
CM1/CM2	29	Lucie PASQUELIN		

Modalités pratiques d'organisation

Travail en phonologie en maternelle
 Décodage encodage en c2
 Fluence et compréhension <https://extranet.ac-grenoble.fr/portfolio/ficheaction/15187/edit#en>
 c1 et c2; rallye lecture, test de fluence, lecture dans d'autres classes

Modalités pratiques d'évaluation

Les tests de fluence sont réussis
 Les questions de compréhension sont réussies

Besoins en formation et/ou en accompagnement

Besoins matériels liés à cette action

Evaluation de l'action (mesure d'écart entre le constat initial - se rapporter aux indicateurs qui ont déclenché l'action - et l'effet produit à la fin de l'action)

REGLEMENT INTERIEUR

Ecole de la lèze – Place du Champ de Mars – 38 470 L'Albenc

Tel : 04.76.64.72.83 ou 04.76.64.37.98

mail: ce.0381530g@ac-grenoble.fr

ADMISSION ET INSCRIPTION:

L'admission est enregistrée par le directeur de l'école sur présentation :

- du certificat d'inscription délivré par le maire de la commune dont dépend l'école,
- du livret de famille et, le cas échéant, de l'ordonnance du juge aux affaires familiales fixant la résidence de l'enfant,
- d'un document justifiant des vaccinations obligatoires : attestation du médecin ou copie des pages de vaccinations du carnet de santé.
- d'un certificat de radiation si l'enfant a déjà été scolarisé dans une autre école.

FREQUENTATION:

L'inscription à l'école maternelle implique l'engagement pour la famille d'une fréquentation assidue de l'enfant, conforme au calendrier et aux horaires de l'école.

A défaut d'une fréquentation régulière, l'enfant pourra être rayé du registre des inscrits et rendu à sa famille par le directeur de l'école qui aura, préalablement à sa décision, réuni l'équipe éducative.

La fréquentation assidue de l'école élémentaire est obligatoire. En cas d'absence, l'article L. 131-8 du Code de l'Education stipule que « lorsqu'un enfant manque momentanément la classe, les personnes responsables doivent, sans délai, faire connaître au directeur de l'école les motifs de cette absence. ». En cas de non-respect de cette procédure, l'Inspecteur d'Académie, saisi par le directeur de l'école, adresse un avertissement par écrit aux personnes responsables de l'enfant lorsque :

- malgré l'invitation du directeur de l'école, ils n'ont pas fait connaître les motifs de l'absence ou qu'ils ont donné des motifs d'absence irrecevables ;

- l'enfant a manqué la classe sans motif légitime ni excuses valables au moins quatre demi-journées dans le mois.

L'Inspecteur d'Académie leur rappelle alors les sanctions pénales qu'ils encourent en cas de saisine du Procureur de la République.

Dès qu'un élève est accueilli dans l'enceinte de l'école, il ne peut en ressortir avant les heures fixées ci-dessous. Dans le cadre d'une autorisation exceptionnelle, il ne peut quitter l'école qu'avec l'autorisation de son maître et l'accompagnement d'un responsable légal, après avoir rempli la feuille de prise en charge.

Lorsqu'un élève arrive à l'école après les heures réglementaires ou a manqué momentanément l'école, la personne responsable doit faire connaître par écrit et non seulement par téléphone, au directeur ou à l'enseignant(e) de l'enfant, le motif du retard ou de l'absence et le conduire en classe.

HORAIRES ET ACCES A L'ECOLE:

Les élèves sont admis à l'école dès 8h20 et jusqu'à 8h30 le matin et dès 13h20 et jusqu'à 13h30 l'après-midi. Ils quittent l'établissement scolaire à 11h30 et à 16h30. En dehors de ces heures, les élèves ne sont pas autorisés à pénétrer dans l'enceinte de l'école ou à en sortir. Durant les moments d'accueil et les récréations, les élèves ne peuvent pénétrer dans les classes ou autres locaux scolaires, sans l'autorisation de l'enseignant(e) qui en assume la responsabilité. Les jours de classe depuis la rentrée de septembre 2014 sont les lundis, mardis, jeudis, toute la journée, mercredis matins et vendredis matins.

Attention ! : Les élèves de maternelle doivent être remis à l'enseignant(e) de la classe pour qu'il passe sous sa responsabilité. Si vous n'accompagnez pas l'enfant jusqu'à son enseignant(e), celui-ci reste sous votre responsabilité et si un accident arrivait, vous en seriez le seul responsable. Ils seront remis aux parents à la fin de la demi-journée.

Les enfants scolarisés dans la classe de CP , âgés de moins de 6 ans, seront accueillis et remis aux parents à la porte de la classe.

Les horaires fixés s'imposent aux enseignants, aux parents d'élèves et aux élèves.

L'exclusion temporaire d'un enfant, pour une période ne dépassant pas une semaine, peut être prononcée par le directeur de l'école après avis du conseil d'école en cas de négligence répétée ou de mauvaise volonté évidente des parents pour accompagner ou reprendre leur enfant à l'entrée ou à la sortie de chaque classe aux heures fixées par le règlement.

VIE SCOLAIRE:

Les élèves, comme leurs familles, doivent s'interdire des comportements, gestes ou paroles qui porteraient atteinte à la fonction ou à la personne de l'enseignant(e) et au respect dû à leurs camarades et aux familles.

L'enseignant(e) et toute personne intervenant dans l'école s'interdisent comportements, gestes ou paroles, qui traduiraient de leur part indifférence ou mépris à l'égard de l'élève ou de sa famille.

Conformément aux dispositions de l'article L.141-5-1 du code de l'éducation, le port de signes ou de tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

Quand le comportement d'un élève perturbe gravement et de façon durable le fonctionnement de la classe et traduit une évidente inadaptation à la vie scolaire, la situation doit être soumise à l'examen de l'équipe éducative. Dans ce cas, des

aménagements de la scolarité peuvent être envisagés :

-à l'école élémentaire, si après une période probatoire d'un mois, aucune amélioration n'a pu être apportée au comportement de l'enfant, une proposition de changement d'école pourra être prise par l'Inspecteur de l'Education Nationale, sur proposition du directeur, après avis du conseil d'école. La famille sera consultée sur le choix de la nouvelle école en liaison avec les maires des communes concernées.

-à l'école maternelle, une décision de retrait provisoire de l'école peut être prise par le directeur après un entretien avec les parents et en accord avec l'Inspecteur de l'Education Nationale.

SECURITE ET SURVEILLANCE:

Des exercices de sécurité ont lieu suivant la réglementation en vigueur et le Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS). (un par trimestre au moins)

La surveillance des élèves, durant les heures d'activité scolaire, doit être continue et leur sécurité constamment assurée.

L'enseignant(e) est, en dehors de l'enceinte scolaire, déchargé(e) de toute obligation de surveillance à l'égard de ses élèves. L'enceinte de l'école se limitant au portail du haut.

De plus, il est interdit de courir dans la descente et de marcher dans l'herbe qui mène au portail du bas.

Les parents doivent responsabiliser leurs enfants sur les consignes de sécurité à tenir lors de la descente ou montée.

SANTE:

Les enfants malades seront gardés à la maison pour leur bien-être et confort. Les parents seront appelés pour venir le chercher s'il ne se sentait pas bien.

En cas de maladie contagieuse, les parents doivent en informer l'école au plus vite. Il faut aussi penser à signaler les autres maladies, les allergies chroniques et les poux. Dans le cas où les parents ne souhaitent pas faire part à l'enseignant(e) ou au directeur du nom de la maladie de leur enfant, il faut absolument contacter le médecin scolaire, tenu au secret médical, qui informera les enseignant(e)s des précautions à prendre si besoin. Sinon un document administratif pourra être réalisé avec votre participation pour la sécurité de l'enfant (gestes à faire).

Tel du centre médico-scolaire de Saint-Marcellin : 04.76.64.90.39 pour les enfants scolarisés à partir de la grande section de maternelle.

Tel de la PMI de Vinay : 04.57.53.11.20 pour les enfants de petite et moyenne section de maternelle.

Aucun médicament ne sera administré à l'école sauf pour les maladies chroniques. Dans ce cas, il sera mis en place un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) qui permet d'expliquer à l'enseignant(e) le protocole à suivre.

DISPOSITIONS PARTICULIERES:

Les livres doivent être recouverts. Les élèves doivent en prendre le plus grand soin. Tout livre perdu ou détérioré doit être remplacé par la famille.

Il est recommandé aux enfants de ne pas laisser traîner les divers objets leur appartenant et notamment les vêtements qui devront être marqués. Ils en sont responsables, comme ils sont responsables de tout objet apporté sans rapport avec le matériel scolaire (argent, bijou, jouet). Il est également recommandé, pour l'EPS de ne pas porter de bijoux, montre ou tout autre objet présentant un risque d'accident ou de perte et d'avoir une tenue adéquate (même en été). De la même manière, nous demandons à ce que les enfants viennent à l'école dans une tenue correcte et avec des chaussures adaptées (pas de tongs ou de chaussures à talons).

Les déplacements groupés dans les escaliers, les couloirs, le préau doivent se faire en bon ordre et dans le calme.

RELATIONS PARENT-ECOLE:

Les relations écrites se font entre parents et enseignant(e)s par l'intermédiaire d'un cahier de liaison prévu à cet effet. Les parents s'engagent à le consulter régulièrement et à le signer systématiquement. En dehors des réunions d'informations, les enseignant(e)s et le directeur reçoivent les parents sur rendez-vous.

Le manquement au règlement intérieur de l'école donnera lieu à des réprimandes qui seront portées à la connaissance des familles et à l'Inspection Départementale de l'Education Nationale.

Date et signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :

